



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 101247

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'inquiétude suscitée, auprès des biologistes, par l'initiative arbitraire prise par l'UNCAM de procéder à l'abaissement des tarifs d'analyses de biologie médicale. En effet, fidèles partenaires des travaux de négociation menés par l'UNCAM en vue de réaliser une gestion maîtrisée médicalisée et responsable des dépenses afférentes à leur domaine professionnel, les syndicats de biologistes éprouvent, aujourd'hui, un profond sentiment d'incompréhension et d'injustice. Si ceux-ci ne semblent pas hostiles à transiger et à se réorganiser dans le but d'atteindre les objectifs de restriction des dépenses de santé, ils sont, en revanche, farouchement opposés à un passage en force qui nuirait, inéluctablement, à la profession et qui occasionnerait nombre de licenciements et disparitions de laboratoires de proximité. Considérant le préjudice manifeste causé par l'instauration d'une telle mesure, il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement entend adopter afin de préserver l'émergence de multiples dysfonctionnements annoncés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101247

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7974